



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2026/2027

Le présent règlement a pour but de préciser et compléter le statut de l'association « Le Volant Montois ».
Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque l'adhésion au club vaudra acceptation de ce règlement.
L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

1 - Certificat médical

Il n'est plus obligatoire de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton à la première prise de licence ou lors d'un renouvellement.

Tout comme pour les mineurs, les adultes devront, toutefois, renseigner un questionnaire de santé. Si l'une des questions donne lieu à une réponse positive, un certificat médical datant de moins de 6 mois devra être fourni.

2 - Assurance

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence FFBaD assure en cas de blessures mais nous vous conseillons de souscrire une individuelle complémentaire.

3 - Période d'essai

La période d'essai (trois séances pour les nouveaux adhérents) est valable jusqu'au 30 septembre 2026. Le futur adhérent devra flasher le QRCode présent sur une affiche afin d'accéder au formulaire d'inscription en ligne. Celui-ci sera ainsi couvert par une assurance de la fédération. (individuelle accident et responsabilité civile) Au-delà de cette date, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Sinon, l'accès aux terrains sera refusé.

4 - Créneaux horaires / Ouverture de la salle

Les créneaux horaires sont attribués par la ville de Saint-Jean-de-Monts chaque année.

Les créneaux proposés pour la saison **2026/2027** sont les suivants :

Lundi : de 20h30 à 23h (*loisir adultes et mineurs à partir de 16 ans**) salle A

Mardi : de 18h à 19h30 (*entraînement encadré ouvert à tous les jeunes*) salle B

(+ matchs de Championnat prioritaires en salle B)

Mardi : de 19h30 à 21h (*entraînement compétition encadré adultes*) salle B

Jeudi : de 19h45 à 23h (*loisir adultes et mineurs à partir de 16 ans**) salle B

Et de 20h30 à 23h (*loisir adultes et mineurs à partir de 16 ans**) salles A et B

*Mineur accompagné d'un adulte responsable licencié au club.

À chaque début de séance un membre du bureau ouvrira la ou les salle(s) et se chargera de refermer celle(s)-ci à la fin du créneau en actionnant l'alarme si nous disposons du dernier créneau.

5 - Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement seront systématiquement suspendues. Certains créneaux pourront être maintenus, à condition d'avoir un membre du bureau pour ouvrir la salle, un nombre suffisant de membres d'intéressés et l'autorisation accordée par la mairie.

6 - Déroulement des séances

Le complexe offre neuf terrains répartis sur deux salles. Les joueurs veilleront à utiliser les terrains à leur capacité maximale (double) lors des jours de grande affluence.

7 Matériel

Toute personne adhérant à l'association se devra de contribuer au montage et démontage des terrains (poteaux, filets...), toutefois l'accès aux placards est réservé aux membres du bureau.

Le club fournit raquettes et volants tout au long de la saison. L'utilisation des volants plumes n'est autorisée qu'aux compétiteurs.

A la fin de chaque séance, tous les volants usagés devront être jetés et les volants encore utilisables rangés dans les boîtes prévues à cet effet.

Les raquettes mises à disposition devront être restituées à la fin de chaque séance dans le sac prévu à cet effet. Si le matériel connaît un dysfonctionnement il devra être mentionné au(x) membre(s) du bureau présent(s).

Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en état irréprochable avant de la quitter (ramasser les bouteilles vides, plumes,...)

8 - Tenue

Afin de pratiquer le badminton, une tenue de sport est obligatoire.

T-shirt - Short/Jupe - Chaussures adaptées aux sports de salle (avec une semelle propre)

Pour rappel, lors des compétitions, seul le short ou la jupe sont tolérés.

9 - Responsabilité

Lors des séances non encadrées, les licenciés mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentant légal.

Lors des séances encadrées, les parents (ou une personne de leur confiance autorisée) devront s'assurer de la présence d'un encadrant avant de laisser l'enfant au complexe sportif.

En cas de vol ou de perte, le club décline toute responsabilité et ne pourra être tenu pour responsable.

Afin d'être informé des différentes informations de dernière minute (tournoi, annulation, passage de plumes, ...), l'adhérent se doit d'indiquer son adresse e-mail dans le bulletin d'inscription.

10- Compétition : tournoi, championnat

Tout joueur désirant s'inscrire à un tournoi devra se manifester auprès de la personne en charge des inscriptions tournoi.

Tout joueur inscrit à un tournoi qui ne s'y présente pas devra justifier de son absence.

Toute absence non justifiée sera sanctionnée par la ligue. L'inscription pour les jeunes devra être remboursée dans sa totalité au club.

Tout joueur inscrit dans une équipe de championnat devra communiquer à son capitaine toute modification de coordonnées et s'informer sur le règlement et ses modifications à chaque début de saison. De plus, le club se réserve le droit de le solliciter pour aider lors des séances jeunes afin d'aider les encadrants et de s'investir dans la vie du club.

Tout jeune compétiteur s'engage à participer à, au moins, une compétition organisée par le club par saison. Lors de celles-ci il devra être accompagné d'au moins un de ses parents ou représentant légal.

11 - Sanctions

Toute personne ne respectant pas ce présent règlement, ayant un comportement dangereux ou visant à nuire à l'éthique du club pourra être sanctionnée ou exclue de l'association sans remboursement de la cotisation.

Toute personne impliquée dans la dégradation aussi bien du matériel du club que du complexe sportif se verra, le cas échéant, contrainte de rembourser le matériel dégradé ou mis en relation avec les services de la ville concernés.